



# MODALITES DE PAIEMENT

## DROITS DE SCOLARITE ET DROITS D'INSCRIPTION

### 2025/2026

#### Droits d'inscription :

DROITS D'INSCRIPTION (de la Petite et la moyenne section)	5000 Dhs
DROITS D'INSCRIPTION (de la grande section jusqu'au TERMINALE)	15000 Dhs

LES DROITS D'INSCRIPTION SONT A PAYER AU MOMENT DE L'INSCRIPTION EN ESPECE AUPRES DE L'AGENCE CREDIT DU MAROC – DAKHLA AU NOM DE « [LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL ODETTE DU PUIGAUDEAU](#) » ET NE SONT PAS REMBOURSABLES.

LE DROIT DE PREMIERE INSCRIPTION N'EST PAS REMBOURSABLE ET EST REGI PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 71 ET 230 DU DAHIR FORMANT CODE DES OBLIGATIONS ET CONTRATS.

#### Date des échéances des droits de scolarité :

Période	Date de limite de versement	Majoration de retard de paiement de 5% appliquée le	Date à partir de laquelle l'élève ne sera pas admis en cours
1 <sup>er</sup> trimestre : Septembre à Décembre 2025	11/10/2025	14/10/2025	19/10/2025
2 <sup>ème</sup> trimestre : Janvier à Mars 2026	08/02/2026	15/02/2026	22/02/2026
3 <sup>ème</sup> trimestre : Avril à Juin 2026	03/05/2026	10/05/2026	17/05/2026

#### Droits de scolarité - Tarifs annuels 2024/2025 :

Degrés	Droit de scolarité 1TR	Droit de scolarité 2TR et 3TR	Droit de scolarité Tarif annuel
PRE-ELEMENTAIRE	18784.00	14088.00	46960.00
ELEMENTAIRE	18784.00	14088.00	46690.00
COLLEGE	22580.00	16935.00	56450.00
LYCEE	29528.00	22146.00	73820.00

Le paiement des droits de scolarité se fait en 3 termes inégaux : **4/10ème**, **3/10ème** et **3/10ème** du montant annuel, avant le 05 octobre pour le 1er terme, le 04 février pour le 2nd terme et le 9 mai pour le 3ème terme.

- Forfait parents sur facture du 1er trimestre : 1000 dhs en maternelle, élémentaire, collège et lycée
- Une réduction de 20% sur les droits de scolarité sur le 3ème enfant et une de 40% sur le 4ème et suivant, sont accordés.

#### Modalités de paiement :

Les factures sont émises et récupérables du portail Eduka.  
MERCI DE GARDER LES JUSTIFICATIFS DE VOS PAIEMENTS. Aucun duplicata de facture ne peut être délivré.

- Règlement en ligne via le portail EDUKA. Merci d'accéder au portail via le lien : <https://osui.eduka.school/login>
- Règlement en espèces : Tout règlement de facture en espèces sera obligatoirement versé au siège du **Crédit Du Maroc Agence DAKHLA** -. **BD Mohamed V**, JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'AVIS DE PAIEMENT A TOUT REGLEMENT.